

Compte rendu réunion FMC/EPP/accréditation CNGOF/SYNGOF du 25 septembre 2008

Présents : E. Barranger, A. Benbassa, J.-P. Blanchère, G.-F. Blum, B. Carbonne, C. Crenn Hebert, X. Deffieux, G. Eglin, B. Guigues, J. Lansac, P. Lemoine, B. Le Nir, D. Luton, J. Marty, B. Michelon, F. Pierre, M.-A. Rozan, A. Simon, C. Vayssière

Absents excusés : A. Assouline, P. Azuar, J.-P. Ayel, L. Boubli, E. Daraï, A. Fauconnier, C. Foulhy, J. Horovitz, F. Vendittelli

Ouverture de la séance à 14h30 par le président du CNGOF : J. Lansac, et présentation des membres du groupe.

Orientation donnée par la HAS

J. Lansac explique que lors d'une réunion à la HAS en juin 2008, L. Degos - président de la HAS - a souhaité que dans chaque discipline les structures qui s'occupent de FMC, EPP et accréditation se regroupent pour coordonner leurs actions. C'est à cette réunion à la HAS qu'est née l'idée de la réunion du 25 septembre qui regroupe le CNGOF et le SYNGOF puisque nous avons en commun un organisme agréé pour l'accréditation : Gynerisq, dont le président est B. Carbonne et le secrétaire J. Marty.

Un seul regret : les gynécologues médicaux (SFG : Société française de gynécologie, et FNCGM : Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale) n'ont pas voulu se joindre à nous et souhaitent que nous créions une nouvelle structure regroupant le CNGOF, le SYNGOF, la SFG et la FNCGM pour s'occuper de FMC/EPP en gynécologie médicale seulement. Il est impossible aux gynécologues-obstétriciens de dissocier la FMC/EPP en gynécologie de celle de l'obstétrique, tant les deux disciplines sont mêlées et compte tenu du fait que les gynécologues médicaux ont demandé au CNOM la possibilité pour eux de continuer à suivre comme spécialistes et non comme les médecins généralistes les femmes enceintes après le 6^e mois.

À l'unanimité des présents, il est décidé de pérenniser le groupe CNGOF/SYNGOF/Gynerisq pour, à partir des données du fichier Gynerisq, dégager des thèmes nécessitant la rédaction de recommandations, de sessions de FMC et d'évaluation des pratiques. Ce groupe souhaite que les gynécologues médicaux le rejoignent. Le CNGOF, qui s'est fixé comme objectif de rassembler comme le Collège anglais toutes les sociétés de gynécologie-obstétrique, a proposé à la présidente de la FNCGM de siéger à son conseil d'administration comme le fait déjà la SFG représentée par J. Belaisch-Allart.

Le point sur la FMC/EPP (G.-F. Blum, J.-P. Blanchère, C. Crenn Hebert)

Le CNGOF a reçu un agrément national pour l'EPP et la FMC. Les Journées du CNGOF ont fait l'objet d'une évaluation par la FSM. Le CNGOF, avec l'aide logistique de JP Com, a organisé des séminaires conventionnels financés par l'OGC en 2006 (cancer du sein, Rhésus) et en 2007 sur la prise en charge des femmes enceintes à bas risque.

J.-P. Blanchère explique que se mettent en place sur internet de l'e-learning et de l'EPP individuel sur les thèmes suivants : cancer du sein, partogramme, fibrome, incontinence urinaire d'effort. Ces sessions s'appuient sur les RPC HAS/CNGOF et sur l'auto-enseignement et l'auto-évaluation. Elles sont réservées aux membres du CNGOF et seront présentées lors des Journées du CNGOF en décembre 2008. Elles seront accessibles en ligne à partir de janvier 2009. L'e-learning permettra aux gynécologues-obstétriciens d'évaluer leurs connaissances avant et après la session en ligne. Le programme d'EPP en ligne permettra d'auto-évaluer ses pratiques, de prendre des dispositions pour les améliorer et d'observer les progrès réalisés en réévaluant les pratiques avec la même grille six mois ou un an après. Le système étant rodé en 2009, d'autres sujets seront proposés au cours des années suivantes.

On peut se connecter en suivant les indications de l'annexe I.

C. Crenn Hebert explique que par l'AUDIPOG, partenaire du CNGOF, les praticiens ou équipes qui envoient leurs données peuvent évaluer leur pratique en obstétrique par rapport à la moyenne des équipes de même niveau. Ils peuvent ainsi évaluer leurs pratiques concernant leurs taux de césariennes, d'extractions instrumentales, d'épisiotomies chez les primipares et les multipares en fonction des RPC.

Les membres du CNGOF ont donc plusieurs outils mis à leur disposition, qui se complètent.

Le CNGOF espère aussi, à travers la base de donnée AUDPOG, mesurer l'effet des RPC sur les HPP, les épisiotomies, sur la pratique des services qui envoient leurs données à l'AUDIPOG.

Le point sur l'accréditation (B. Carbonne, B. Le Nir, J. Marty)

L'organisme agréé Gynerisq existe : 1413 gynécologues-obstétriciens y sont inscrits, dont 1200 libéraux. Le financement est assuré par les 500 euros retenus sur le versement de la CNAM pour réduire le montant de la prime de RCP des libéraux. Actuellement cependant, l'identification des praticiens pour lesquels la CNAM a versé la cotisation est difficile car constituée d'un numéro.

20 experts ont été formés par la HAS ; ils sont libéraux ou hospitaliers. Chaque praticien inscrit à Gynerisq doit faire au moins 3 déclarations par an concernant des événements porteurs de risques de son choix ou sur des sujets ciblés : HPP, asphyxie per partum, reprises chirurgicales.

Un questionnaire standardisé est en cours d'élaboration pour faciliter la déclaration et l'exploitation des données du fichier par les experts.

Ces déclarations permettent d'obtenir l'accréditation et ont valeur d'EPP.

Actuellement, il n'y a pas de « bac à sable » où les gynécologues-obstétriciens pourraient se familiariser avec le logiciel de déclaration, c'est dommage. On ne peut donc que conseiller d'aller sur le site Gynerisq pour déclarer les incidents. Le CNGOF encourage les hospitaliers avec ou sans secteur libéral à s'inscrire à Gynerisq et à déclarer des événements porteurs de risques. Il est souhaitable aussi que des gynécologues-obstétriciens se forment pour devenir experts HAS (voir site de la HAS :

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/modalites_de_candidature_-_2008.pdf).

B. Jacquetin et G. Eglin ont proposé qu'un registre soit ouvert dans Gynerisq pour les matériels prothétiques de renfort périnéal qui sont posés en France. Un tel registre est réclamé depuis plusieurs années par le CNGOF ; il entre parfaitement dans les objectifs de Gynerisq et est approuvé par les participants. Le CNGOF et le SYNGOF engageront leurs membres à déclarer toutes les bandelettes posées de façon à avoir un fichier aussi exhaustif que possible.

Les RPC en cours (C. Vayssière et A. Fauconnier)

En 2008 seront publiées les RPC concernant les extractions instrumentales d'une part et la prise en charge des ménométrorragies d'autre part.

En 2009, les RPC concerneront en obstétrique les grossesses gémellaires, et en gynécologie les fibromes.

J. Marty souhaiterait des RPC concernant les reprises chirurgicales. Il est certain que les données des déclarations faites à Gynerisq ont vocation à servir de sources de sujets pour les RPC. Les reprises en général semblent être un sujet trop large. L'avis du groupe est plutôt de centrer sur un type de complications : prise en charge des complications urinaires par exemple. Il faudra en 2009, après exploitation des déclarations, voir s'il n'y a pas de complications entraînant une reprise qui seraient plus fréquentes et permettraient de cibler une RPC pour 2010. F. Pierre indique que l'on pourrait aussi avoir des idées de RPC en exploitant les accidents déclarés aux assureurs. Il se charge de voir avec la SHAM et le Sou Médical si on peut avoir une idée des complications fréquentes pour lesquelles il serait bon de faire ou de réactualiser des RPC.

Il serait souhaitable d'avoir deux ans d'avance pour le choix des RPC de façon à les rédiger et les valider si possible avec moins de précipitation qu'actuellement, ce qui devrait aussi améliorer leur qualité.

Les événements graves et l'INVS (X. Deffieux)

X. Deffieux, qui représente le CNGOF à l'INVS, indique que les événements graves doivent être déclarés à cet organisme. Une liste a été établie. Une fiche de déclaration comme pour la matériovigilance est en cours d'élaboration. Elle serait en expérimentation dans des établissements volontaires de 4 régions (Aquitaine, Ile-de-France, Pays de la Loire...).

Il n'y a pas eu de réunion à l'INVS depuis plus de 6 mois.

J. Lansac souligne l'intérêt qu'il y aurait à n'y avoir qu'un seul guichet pour les déclarations des événements - graves ou non - étant donné la difficulté à séparer un événement grave d'un événement porteur de risques en matière d'hémorragie ou de transfert d'enfant. On a vu avec le groupe Turner et grossesse que les événements graves (2 décès, 3 dissections aortiques, une stéatose hépatique) ont été déclarés à l'ABM.

Interaction EPR (Gynerisq), EG (INVS), RPC, EPP (J. Lansac)

Il est proposé de pérenniser le groupe pour définir les actions de FMC, EPP, accréditation et les RPC entre le CNGOF le SYNGOF ; il se réunirait physiquement une fois par an et au téléphone deux fois par an.

Les sujets des RPC seraient définis en commun à partir des déclarations faites à Gynerisq, à l'INVS ou aux assurances, et travaillés avec les membres des différentes sociétés représentées au conseil d'administration du CNGOF.

Gynerisq passerait commande au CNGOF pour réaliser les RPC, les modules de FMC ou d'EPP. Ces actions ainsi que les frais d'organisation des réunions seraient facturées à Gynerisq qui les financerait. Ainsi serait assurée l'indépendance financière du groupe mais aussi de la FMC, de l'EPP vis-à-vis des firmes pharmaceutiques comme le souhaite la HAS.

La pérennisation du groupe et les modalités de financement des actions EPP/FMC/RPC sont acceptées à l'unanimité.

La séance est levée à 17h00.

Actions :

J.-P. Blanchère :

- complètera les sessions e-learning et EPP avec les responsables de chaque sujet :
 - sein : P. Azuar
 - IUE : P. Debodinance, X. Deffieux
 - fibrome : Nguyen, C. Crenn Hebert
 - frottis : L. Boubli
 - partogramme : J. Lansac

- préparera une diapositive d'annonce e-learning EPP pour les Journées de décembre afin d'encourager les participants à essayer le système en live au stand mis en place à cet effet.

P. Lemoine organisera avec Colloquium la mise à disposition d'une zone FMC/EPP/accréditation on line avec 5 PC pour : FMC/EPP CNGOF, AUDIPOG, Gynerisq.

B. Michelin étudiera avec Gynerisq la possibilité de faire un « bac à sable » sur le site du CNGOF.

C. Vayssières et A. Fauconnier :

- détermineront et lanceront les groupes de travail des RPC 2009 dès que possible ;
- détermineront et lanceront les groupes de travail des RPC 2010.

F. Pierre recherchera les données assurantielles auprès de la SHAM et du Sou Médical.

G. Eglin est chargé du registre des bandelettes de renfort périnéal de Gynerisq.

Prochaine réunion par téléphone le 4 février 2009 à 18h30

Ordre du jour :

1. *Approbation du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2008*
2. *Bilan des Journées du CNGOF au stand FMC/EPP/ Gynerisq : J.-P. Blanchère*
3. *Démarrage e-learning EPP on line : J.-P. Blanchère, B. Michelin*
4. *Bac à sable Gynerisq : B. Michelin*
5. *Registre des bandelettes : G. Eglin*
6. *Données assurantielles : F. Pierre*
7. *Fiche déclaration accidents graves : X. Deffieux*
8. *Groupes de travail RPC 2010 : C. Vayssière et A. Fauconnier*
9. *Questions diverses*

Annexe I

Protocole d'utilisation de la plateforme d'e-learning du CNGOF destinée à l'EPP

Accéder au site Internet

<http://www.elmg.net/jpcom/>

VOUS ÊTES ENSEIGNANT

Login : votre nom

Mot de passe : 123456

Votre nom s'affiche en haut et à gauche

Au-dessous une enveloppe et un chiffre qui indique le nombre de mails reçus.

Cliquez sur l'enveloppe pour les lire.

À droite de votre nom, un menu déroulant :

Bibliothèque étudiant = ESPACE ENSEIGNANTS

Les autres possibilités vous permettent d'entrer dans chacune des sessions possibles pour procéder à l'évaluation